

## LE TRAITÉ

### A1. Qu'est-ce que le CTBT?

Le CTBT est un traité global qui marque l'aboutissement de longs efforts en vue d'interdire tous les essais d'armes nucléaires. Au début, les États dotés d'armes nucléaires procédaient à des essais dans l'atmosphère, sous l'eau et sous terre. Au cours des 40 dernières années, on a réussi à réduire la portée des essais. Le Traité sur l'interdiction partielle des essais, entré en vigueur en 1963, interdisait les essais de dispositifs nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau; il n'interdisait pas les essais nucléaires souterrains, à condition que les débris radioactifs soient confinés au territoire de l'État qui procédait à l'essai. Toutefois, deux puissances nucléaires, la France et la Chine, n'ont pas signé ce traité et elles ont poursuivi leurs essais jusqu'en 1996 et 1992 respectivement. En 1967 a été signé le Traité sur l'espace extra-atmosphérique qui interdisait de mettre en orbite des « armes de destruction massive », y compris des armes nucléaires. Des zones régionales exemptes d'armes nucléaires ont été déclarées : le Traité de Tlatelolco créant la Zone dénucléarisée d'Amérique latine (1967); le Traité de Rarotonga créant la Zone dénucléarisée du Pacifique Sud (1985); et le Traité de Pelindaba faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires (1996). Mais les tentatives antérieures (en 1963 et 1980) en vue d'élaborer un traité d'interdiction universelle et complète des essais nucléaires ont échoué, principalement en raison des doutes quant à l'efficacité de la vérification. Les discussions n'ayant toujours pas abouti après des années, en novembre 1993, la Conférence du désarmement (CD) basée à Genève a reçu de l'Assemblée générale de l'ONU (AGNU) un solide mandat en vue de négocier un traité d'interdiction complète des essais. Ces négociations ont été menées à bonne fin et, le 24 septembre 1996, le traité était ouvert à la signature à New York.